

Des contre-pouvoirs s'élèvent face à Trump

En signant un décret anti-immigration, le nouveau président des Etats-Unis Donald Trump a déclenché une levée de boucliers au sein de son pays, mais aussi à l'étranger. Les ressortissants de sept pays musulmans sont frappés, pour trois mois, par une interdiction de rentrer sur le territoire américain.

Il n'aura fallu qu'une semaine pour que son prédécesseur à la Maison-Blanche sorte de la réserve habituelle des anciens

présidents. Dans un communiqué, Barack Obama s'est félicité du « *niveau de mobilisation* » dans le pays, faisant référence aux nombreuses manifestations qui ont émaillé le week-end. « *Le fait que des citoyens exercent leur droit constitutionnel d'assemblée, de mobilisation et de se*

faire entendre par leurs élus correspond exactement à ce que nous voulons voir lorsque les valeurs américaines sont en jeu », a déclaré le porte-parole de l'ancien

président.

Aux côtés de Barack Obama, d'éminents membres du Congrès mais aussi des fonctionnaires de l'Office de l'immigration s'engagent. Le pouvoir judiciaire a également ouvert des procédures, comme le ministre de la Justice de l'Etat de Washington.

Samedi déjà, un juge fédéral avait partiellement donné raison à des ONG qui contestaient le décret. ■

La résistance s'organise face au décret de Trump

- ▶ Le nouveau président assume stoïquement son décret anti-réfugiés.
- ▶ Obama se dit « en désaccord fondamental avec la notion de discriminer des individus en raison de leur croyance ou de leur religion ».

Donald Trump se veut droit dans ses bottes. Mais il est à peine audible au milieu de l'assourdissant concert de caseroles déclenché dans les grands

aéroports américains en soutien aux immigrants menacés. Face au cavalier solitaire de l'exécutif américain, la résistance s'organise, au-delà des rassemblements spontanés, et forcément éphémères, dans les points d'entrée aéroportuaires du pays. Barack Obama lui-même est sorti de sa réserve.

1 Justice. La justice, en premier lieu, se pose une question fondamentale : le décret présidentiel « anti-réfugiés » est-il légal et constitutionnel ? Les procureurs généraux de Californie et de l'Etat de New York ont fait savoir qu'ils examinaient les moyens de le contester, tandis qu'à Boston

(Massachusetts), à Alexandria (Virginie) et à Seattle (Etat de Washington), des juges fédéraux ont d'ores et déjà interdit au Département de la sécurité intérieure de renvoyer des étrangers inscrits sur la « liste noire », suivant en cela la magistrate new-yorkaise Ann Donnelly, du tribunal fédéral de Brooklyn, qui, la première avait ordonné aux services de l'immigration de ne pas expulser des réfugiés originaires des pays visés par Trump, dont l'entrée sur le sol américain avait été préalablement acceptée.

Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, dont l'American Civil Liberties Union (ACLU) et le conseil du culte musulman, ont par ailleurs saisi la

justice. Elles invoquent le 5^e amendement de la Constitution américaine, qui protège contre les abus de l'autorité du gouvernement dans une procédure juridique. L'affaire pourrait remonter jusqu'à la Cour suprême, qui n'a pas eu à trancher sur des affaires d'immigration de ce type depuis « The Chinese Exclusion Act », signé par le président Chester A. Arthur en 1882. Cet avis imposait un moratoire de dix ans à l'immigration chinoise. A l'époque, la Cour suprême estima que « *le pouvoir d'exclusion des étrangers fait partie de la souveraineté du gouvernement des Etats-Unis, en tant qu'élément de ces pouvoirs souverains délégués par la Constitution* ». Mais depuis 1965 et l'

Immigration and Nationality Act », toute discrimination contre les migrants sur la base de leur origine est proscrite.

Composée de neuf juges, la Cour suprême constitue en tout cas le dernier ressort de justice pour les citoyens américains. Les neuf juges, nommés à vie, sont en effet chargés de vérifier la conformité des lois à la Constitution américaine. Ils peuvent, par un vote à la majorité, bloquer sans possibilité d'appel une loi votée par l'un des cinquante États américains ou par le gouvernement fédéral.

2 Congrès. Dans le système démocratique américain, le premier contre-pouvoir, cependant, demeure le Congrès. En théorie, Donald Trump dispose des coudees franches : la Chambre des représentants comme le Sénat se trouvent sous contrôle républicain. Et le vent de révolte balbutiant ne touche que quelques édiles connus pour leur hostilité envers Trump. Samedi, les sénateurs John McCain et Lindsey Graham ont publié une

déclaration conjointe, dénonçant au sujet du décret incriminé « une blessure auto-infligée dans la lutte contre le terrorisme » et « l'envoi d'un signal, intentionnel ou non, selon lequel l'Amérique ne veut pas de musulmans dans notre pays (sic) ». « C'est pourquoi, ajoutent-ils, nous redoutons que cet ordre

exécutif ne fasse plus pour le recrutement terroriste que pour le renforcement de notre sécurité ».

En sortant ainsi du bois, McCain et Graham ne peuvent compter sur des légions de collègues solidaires, tant la crainte de déplaire à Donald Trump rôde dans les travées du Congrès. Mais ils offrent un paravent politique aux plus téméraires. Ils seraient une douzaine à défier la discipline de parti.

Quant à l'opposition démocrate, emmenée par les représentants Nancy Pelosi et Chuck Schumer, ce dernier en larmes dimanche devant les caméras, entend proposer une loi obligeant Trump à respecter celle de 1965 proscrivant toute discrimination à l'immigration liée aux origines nationales. Bien qu'elle

demeure trop minoritaire pour faire aboutir cette mesure, elle pourrait, de concert avec des insurgés républicains, enrayer deux processus de confirmation ministériel et judiciaire cette semaine ; celui du secrétaire d'État Rex Tillerson, puis celui du neuvième juge de la Cour suprême.

Ces révoltés du Capitole devront avoir l'estomac bien accroché. Donald Trump et son ombrageux stratège en chef, Steve Bannon, ne pardonnent pas aux « traîtres ». Mais ils peuvent compter sur une voix forte, en la personne de Barack Obama. Sans jamais mentionner Donald

Trump, un communiqué indique que l'ancien président se félicite « du niveau de mobilisation » dans le pays.

3 Fonction publique. Les fonctionnaires ne sont pas sans ressources, malgré le caractère inédit des événements actuels. Des dizaines de diplomates américains en poste dans le monde contemplent sérieusement la pos-

sibilité d'adresser une « objection formelle » à leur hiérarchie du département d'État. Cette pétition rarissime prendrait la forme d'un « mémorandum de dissidence » exprimant l'inquiétude des signataires à l'égard des restrictions formulées contre l'immigration de réfugiés majoritairement syriens, irakiens, jugées par essence « non-américaines ». Elles s'avèreraient en outre contre-productives, en venant contrecarrer la lutte anti-terroriste sur le sol américain. « Ce moratoire n'aboutira en rien à atteindre le but formulé de protéger les Américains d'attaques terroristes commises par des ressortissants étrangers admis aux États-Unis », pouvait-on lire dans une des premières versions, dans laquelle est évoquée la montée consécutive du sentiment anti-américain, à commencer dans les pays (alliés) affectés par ces mesures discriminatoires. ■

MAURIN PICARD
WILLIAM BOURTON

Royaume-Uni Plus de 1,5 million de signatures contre une visite d'Etat

LONDRES
DE NOTRE CORRESPONDANTE

La date de la visite d'Etat n'a pas encore été fixée mais la perspective de voir Donald Trump reçu en grande pompe par la reine relève du cauchemar pour un grand nombre de Britanniques. Ce lundi, une pétition réclamant de ne pas accorder le rang de visite d'Etat à la visite du président américain, prévue dans les prochains mois, avait dépassé la barre du million et demi de signatures.

La colère qui émane de la population et d'une partie de la classe politique britannique est dirigée à la fois contre le président américain et contre Teresa May.

Vendredi dernier, déjà, la photo de la Première ministre main dans la main avec Donald Trump à la Maison-Blanche avait provoqué des haut-le-cœur à Londres. L'em-

pression manifesté par l'austère leader conservatrice auprès du très sulfureux et imprévisible M. Trump avait été jugé comme exagéré et risqué par de nombreux observateurs. Or, depuis samedi, Teresa May est en butte à des critiques bien plus féroces car elle s'est montrée réticente à condamner le décret de la Maison-Blanche interdisant l'entrée sur le territoire américain des ressortissants de sept pays musulmans. « Les Etats-Unis sont responsables de la politique des Etats-Unis sur les réfugiés », avait réagi Teresa May, dans une formule tautologique qui fait écho à son fameux « le Brexit signifie le Brexit ». A minuit, dimanche, sous la pression grandissante de l'opinion publique, Downing Street avait fini par concéder : « Nous ne sommes pas d'accord avec ce type d'approche ».

Sifflée à Cardiff

Dans les heures qui ont suivi, le gouvernement a cru pouvoir apaiser l'atmosphère en obtenant de Washington une exemption d'interdiction de territoire pour les citoyens britanniques binationaux détenteurs d'un passeport de l'un des sept pays blacklistés par Donald Trump. Mais la manœuvre n'a pas eu l'effet escompté, d'autant qu'hier après-midi l'ambassade des Etats-Unis à Londres conseillait toujours aux ressortissants britanniques originaires de l'un des sept pays visés par le décret de ne pas faire de demande de visa pour les Etats-Unis.

En déplacement à Cardiff où elle a rencontré les représentants des parlements régionaux, Teresa May a pu prendre le pouls du sentiment anti-Trump qui s'est emparé du pays. A sa sortie de la réunion

consacrée au Brexit, un petit groupe de manifestants a hué la Première ministre. Auparavant, la First minister écossaise, Nicola Sturgeon, avait saisi l'opportunité d'un entretien en tête-à-tête avec Teresa May pour réclamer à son tour l'annulation de la visite d'Etat du président américain.

Des responsables de plusieurs partis britanniques ont exprimé haut et fort leur hostilité au maintien d'une visite d'Etat. Le parti travailliste, premier parti d'opposition, est en pointe de cette campagne. « Donald Trump n'est pas le bienvenu au Royaume-Uni tant qu'il porte atteinte à nos valeurs communes avec ce décret anti-musulman (...) », a déclaré Jeremy Corbyn, le leader socialiste.

Les députés doivent décider ce mardi de la tenue d'un éventuel débat parlementaire sur ce sujet. ■

AMANDINE ALEXANDRE

mobilisation Quand des jeunes avocats se trouvent une cause

De jeunes avocats jonglent entre ordinateurs portables, smartphones et documents juridiques au « Central Diner » de l'aéroport JFK : depuis samedi, ils sont des centaines à se relayer pour aider les voyageurs interpellés suite à dé-

claration sur les réfugiés, illustration de la mobilisation d'une profession en première ligne face à Donald Trump.

L'espace d'une vingtaine de tables, au cœur du hall d'arrivée du Terminal 4, s'est organisé au fil des heures pour se transfor-

mer en mini-QG de la résistance à ce texte explosif : on y trouve, signalés par de petits panneaux blancs, le coin des interprètes arabophones, celui des avocats capables de remplir des demandes de libération auprès des tribunaux, ou encore les tables

réservées à l'accueil des nouveaux volontaires.

Lundi matin, même si la plupart des personnes interpellées depuis vendredi soir avaient été relâchées, ils sont toujours plus d'une vingtaine d'avocats volontaires à s'enquérir des nouvelles

arrivées et à répondre aux inquiétudes suscitées par le décret. Une vingtaine d'autres sont déployés dans les autres terminaux de l'aéroport, explique Camille Mackler, avocate d'une ONG de défense des immigrés qui aide à coordonner leur travail depuis samedi. Ce décret, explique-t-elle, « ce n'est pas l'Amérique, ce n'est pas ce pays qu'on aime tous ». En même temps, elle reconnaît n'avoir jamais été « aussi frère de nos avocats, qui d'habitude ont vraiment mauvaise réputation », passant pour des requins à l'affût du moindre différend pour gagner de l'argent. Un ami m'a dit, "C'est notre heure d'être des stars". Et je me sens vraiment comme une star en ce moment », dit-elle en souriant.

« J'ai l'impression qu'on ne reconnaît plus cet endroit qu'on aime »

SIOBHAN ATKINS, AVOCATE EN DROIT PÉNAL

Pour Siobhan Atkins, 29 ans, avocate en droit pénal à Manhattan, cette mobilisation pour une grande action d'opposition est une première. « Ce week-end, en voyant ce qui se passait, je me sentais vraiment démunie. J'ai l'impression que le pays change à toute allure, qu'on ne reconnaît plus cet endroit qu'on aime », explique-t-elle.

Alors elle est allée sur Facebook, qu'elle « déteste d'habitude ». Elle a trouvé un site d'avocats impliqués dans la défense des personnes détenues, proposé ses services. Et dimanche soir, elle posait sa journée auprès de son employeur et s'enregistrait pour être de permanence à l'aéroport Kennedy dès 07h lundi matin.

« C'est la première fois que je fais quelque chose comme ça.

C'est formidable, cela prouve comme les gens peuvent être puissants quand ils se mettent ensemble », dit-elle.

Première mobilisation aussi pour Mark Hanna, 29 ans, avocat généraliste de Brooklyn, qui semble lui aussi avoir trouvé dans cette bataille la cause qui donne un sens nouveau à son métier. Un ami avocat l'a appelé depuis JFK samedi pour lui demander de venir, raconte-t-il. Il y a passé quelques heures, puis est revenu dimanche, restant jusqu'à 1h du matin au terminal 7, à essayer de trouver des informa-

tions sur les personnes retenues et à écrire des demandes de libération pour celles qui avaient pu être identifiées.

Il a aussi accueilli un Algérien titulaire d'une Carte verte, « sorti en pleurs » de l'aéroport après avoir été interrogé des heures durant alors même que son pays ne figure pas sur la liste des sept pays musulmans ciblés par le décret. « C'est dégueulasse, juste parce qu'il est basané, ils lui ont posé toutes sortes de questions et ont regardé tout ce qu'il avait dans son ordinateur portable », pointe-t-il. « C'est la première fois que j'aide les gens sur le terrain, mais maintenant je suis galvanisé », dit-il. « J'espère qu'il (Trump) ne va rien faire d'autre d'aussi fou (...) Mais si quelque chose d'autre se produit, c'est sûr que je m'impliquerai ». ■

CATHERINE TRIOMPHE (AFP)

le décret Ce qui est ordonné

Un paraphe et le monde s'enflamme : le décret signé vendredi soir par le président Trump ravive déjà le spectre d'un « choc des civilisations » occidentale-musulmane cher aux néo-conservateurs. Mais que dit le texte de l'ordre donné par Donald Trump ?

Le décret vise, pour l'essentiel, à donner un sérieux tour de vis à l'examen des conditions d'entrée et de résidence de certaines catégories d'étrangers sur le sol américain. La cible désignée : les réfugiés, notamment les réfugiés syriens (à l'exception des minorités chrétiennes) et les ressortissants de sept pays musulmans : Iran, Irak, Syrie, Yémen, Soudan, Libye, Somalie.

Dimanche, la nouvelle Administration américaine expliquait le but de la manœuvre : éviter, en accueillant ces personnes sans un examen préalable radical de leur « pedigree », le développement aux Etats-Unis d'une « menace large et permanente d'un terrorisme domestique multi-dimensionnel et multi-générationnel ». Ces menaces, estime la Maison-Blanche, existent « aujourd'hui dans certaines parties de la France, dans certaines parties de l'Allemagne, en Belgique ». Le décret, intitulé « Protéger la nation de l'entrée de terroristes aux Etats-Unis », prétend donc éliminer ce risque. Le préambule du texte signé par Donald Trump souligne que, malgré la révision du régime

d'émission de visas après les attentats du 11 septembre 2001, « ces mesures n'ont pas stoppé les attaques d'étrangers qui avaient été admis aux Etats-Unis », parfois au titre d'étudiants, de visiteurs, travailleurs ou dans le cadre d'un programme de réinstallation de réfugiés.

« Protéger les Américains »

Le décret présidentiel impose donc aux ministères et agences concernées de revoir de fond en comble les règles actuelles, « de manière à protéger les Américains ». Des mesures immédiates et temporaires sont entre-temps prévues, d'ici à la révision des procédures.

L'entrée aux Etats-Unis « d'immigrants et de non-immigrants » ressortissants des sept pays susmentionnés, même en possession d'un visa en règle, est « suspendue » pour 90 jours. La mesure ne vaut pas pour les détenteurs de visas diplomatiques et pour les organisations internationales. Le décret était par contre muet sur le sort réservé aux ressortissants de ces pays déjà détenteurs d'une « carte verte » – un permis de résidence –, en déplacement à l'étranger. Samedi, la Maison-Blanche indiquait que ces personnes devaient demander une autorisation spécifique pour voyager. Dimanche, rétropédalage : tous les détenteurs du sésame échappent à la mesure, mais ils doivent s'attendre à des contrôles renforcés à leur retour. Le sort des binationaux qui ne possèdent pas la nationalité américaine reste par contre incertain.

Les sept pays ciblés ne sont pas nommément cités dans le décret. Donald Trump lui-même l'a souligné, face à l'avalanche de critiques : la liste de pays renvoie à celle établie par l'administration Obama pour revoir l'exemption de visas accordée aux ressortissants de nombreux pays « sûrs » (dont la plupart des européens) si ceux-ci avaient effectué un déplacement dans l'un de ces sept pays au cours des cinq dernières années... Le président a aussi relevé qu'« il y a plus de 40 pays dans le monde qui ont une majorité de musulmans et qui ne sont pas affectés par ce décret ». Celui-ci prévoit toutefois que la liste des pays pourrait être élargie.

Le décret « suspend » aussi pour une durée de 120 jours l'admission de tout réfugié sur le sol US. La mesure est plus sévère pour les réfugiés syriens, qui sont bannis jusqu'à la révision du programme de réinstallation de réfugiés aux Etats-Unis. Le décret statue encore que l'entrée de plus de 50.000 réfugiés en 2017 serait « préjudiciable aux intérêts des Etats-Unis ». L'Administration Obama en avait prévu 110.000. Les « minorités religieuses » persécutées seront privilégiées, au cas par cas. ■

PHILIPPE REGNIER

Réaction européenne prudente...

À la Commission européenne, le porte-parole de l'institution Margaritis Schinas a exprimé une réaction prudente sur les effets opérationnels du décret anti-migration, et plus ferme sur les principes. « L'Union européenne ne discriminerait pas sur base de nationalités, de races ou de religions. Non seulement en matière d'asile mais de toute autre politique. » Quant aux effets opérationnels : « La Commission prendra le temps nécessaire pour analyser quel impact peuvent avoir ces mesures et la façon dont elles sont mises en œuvre sur les ressortissants de l'UE, ce qui n'est pas encore clair. » L'une des questions posées est de savoir si les détenteurs de double nationalité (soit une nationalité européenne et l'une des sept pays concernés par le décret) sont concernés par l'interdiction de pénétrer le territoire américain. Le Royaume-Uni et le Canada auraient bel et bien reçu l'assurance que leurs citoyens dotés également d'un passeport de l'un des sept pays, ne sont pas frappés par le décret. La chancelière allemande a quant à elle condamné sans ambages le décret trumpien : « La lutte nécessaire contre le terrorisme ne justifie en aucune manière de généraliser le soupçon contre les personnes en fonction de leur croyance, en l'occurrence ici des personnes de foi musulmane, ou en fonction de leur origine ». (J.Kz/afp)

La Belgique demande des « clarifications »

Sans attendre de potentielles situations individuelles tombant sous le coup du décret présidentiel controversé, la Belgique compte demander « des clarifications sur la portée exacte de la mesure », nous dit-on au département des Affaires étrangères. Le sort réservé à certaines catégories spécifiques de personnes n'est en effet « pas couvert » par le texte ; on pense notamment aux binationaux des pays dans le colimateur du décret. « En attendant ces informations, nous demandons aux personnes qui veulent se rendre aux Etats-Unis et auraient des doutes (sur leur admission sur le sol US, ndr) de se renseigner auprès de l'ambassade des Etats-Unis à Bruxelles », précise le porte-parole de la diplomatie belge. Les « clarifications » seront demandées par l'ambassadeur de Belgique à Washington ainsi que par les Affaires étrangères belges auprès de la mission diplomatique américaine à Bruxelles. (Ph.R.)

Menace de restrictions par l'Irak

L'Irak, un allié clé des Etats-Unis dans la guerre antijihadistes, a appelé lundi l'administration Trump à revoir sa décision d'interdire aux Irakiens l'entrée sur le sol américain, les députés irakiens menaçant de restrictions réciproques. Les Etats-Unis comptent plus de 4.800 soldats en Irak. (afp)

L'emprise de Bannon sur la politique étrangère

Il est l'éminence grise derrière la « révolution » populiste qui porta Donald Trump au pouvoir. Steve Bannon, stratège en chef de la Maison-Blanche et polémiste assumé, ex-directeur du site d'informations ultra-conservateur Breitbart News, est en passe de réussir un coup de maître : marginaliser tous ses rivaux potentiels dans l'ombre du nouveau président des Etats-Unis, à l'exception notable du gendre de celui-ci, l'indéboulonnable Jared Kushner.

Un mémorandum présidentiel signé samedi 27 janvier annonçait son entrée

formelle au Conseil de sécurité nationale (NSC), déclenchant aussitôt une levée de bouclier à travers Washington. La présence de conseillers présidentiels dans cette enceinte dépendant du Bureau exécutif de la présidence, n'est certes pas une nouveauté, Robert Gibbs et David Axelrod, des confidants de Barack Obama ayant déjà bénéficié d'un tel privilège.

Mais elle n'avait jamais été formellement inscrite ainsi dans le marbre. Et les précédents chefs de l'Etat prenaient souvent soin de tenir leurs collaborateurs politiques à distance, comme ce fut le cas pour Karl Rove sous l'ère George W. Bush. Une révélation faite en septembre 2016 par Josh Bolten, ancien directeur de cabinet du 43^e président, et selon lequel ce dernier pensait que « les décisions que je prends impliquant des questions de vie ou de mort pour ceux portant l'uniforme ne seront pas influencées par quelque dé-

cision politique ».

La raison du courroux dans la capitale fédérale tient également au corollaire de cette nomination : le patron du renseignement américain (DNI) chapeautant les dix-sept agences dédiées

et le chef d'état-major interarmes, sont, eux, débarqués du comité exécutif du NSC, en leur qualité de membres permanents. Une clause évoque incidemment leur participation à ces réunions confidentielles lorsque « les questions liées à leurs responsabilités et leur expertise doivent être débattues ».

« C'est de la folie pure, s'époumone sur Twitter Susan Rice, ancienne conseillère à la sécurité nationale et ex-représentante des Etats-Unis à l'ONU. Qui a besoin d'un avis militaire ou du renseignement pour bâtir une politique sur le groupe Etat islamique, la Syrie, l'Afghanistan, la Corée du nord ? »

Donald Trump avait laissé filtrer son intention de « moderniser » un Conseil de sécurité nationale jugé trop bureaucratique

« C'est une grave erreur, renchérit le très respecté Robert Gates, républicain, ex-directeur de la CIA et secrétaire à la Défense, qui n'avait guère apprécié en son temps l'irruption de Gibbs et Axelrod au NSC. Le DNI et le chef d'état-major interarmes apportent tous deux une perspective, un jugement, une expérience que tous les présidents ont trouvé utile, qu'ils aiment ça

ou pas ».

Commentant le contenu de ce mémorandum apparemment rédigé par

Bannon lui-même et le jeune conseiller Stephen Miller, Donald Trump lui-même estimait samedi qu'il apporte « beaucoup d'efficacité et, je pense, beaucoup de sûreté additionnelle ».

Appelé sur les plateaux de télévision pour colmater cette nouvelle voie d'eau après une première semaine mouvementée à Washington, son porte-parole Sean Spicer a défendu dimanche, puis lundi, la promotion de Bannon : celui-ci « a un passé militaire conséquent, il possède une compréhension phénoménale du monde et du paysage géopolitique qui nous entoure, et cela sera très utile, voire crucial, au moment de guider l'analyse finale du président ».

Durant la campagne, Donald Trump avait laissé filtrer son intention de « moderniser » un Conseil de sécurité nationale jugé trop bureaucratique dans son fonctionnement, aux effectifs exagérément pléthoriques, entrant fréquemment en concurrence directe avec Foggy Bottom (Affaires étrangères) et le Pentagone.

En y intégrant un homme de confiance au moment où s'élève une sourde contestation parmi les diplomates et militaires de haut rang, le chef de l'Etat s'arroge un contrôle étroit de cette institution-clé dans l'élaboration de la politique étrangère américaine. ■

MAURIN PICARD

LA GUERRE EN SYRIE

Vers l'installation de zones de sécurité ?

L'abondance des interventions tonitruantes de Donald Trump sur tous les sujets est sans doute à l'origine du peu d'attention prêtée à certaines de ses assertions. Parmi lesquelles on retrouve une idée qui lui trotte dans la tête depuis sa campagne électorale : l'établissement par les Etats-Unis de « zones de sécurité » (« safe zones ») en Syrie pour protéger les civils. Selon les services de la Maison-Blanche, le nouveau président américain a évoqué cette question avec les chefs d'Etat saoudien et émirati ce dimanche, et ces derniers ont approuvé le projet. En campagne électorale, Trump avait suggéré que les pétromonarchies du Golfe en paieraient les frais...

Le 25 janvier, Trump avait confirmé son opinion et avait déclaré à la télévision ABC : « Je créerai absolu-

ment des zones de sécurité pour les gens en Syrie », sans toutefois donner d'autres détails. L'agence Reuters, le même jour, signalait que le président US devait demander au Pentagone et au département d'Etat d'établir « dans les trois mois » des plans en ce sens.

Il s'agirait d'un bouleversement de la politique américaine en Syrie, puisque Barack Obama avait exclu toute intervention directe dans ce conflit en dehors de la lutte contre

« l'Etat islamique ». La Turquie, alors soutenue aux Etats-Unis par des ténors du parti républicain, avait naguère demandé de telles zones, sans succès. On observera d'ailleurs qu'une telle intervention américaine en Syrie contredit aussi les promesses de Trump de ne pas s'impliquer dans ce pays.

Après l'annonce du 25 janvier, le Kremlin, à Moscou, qui signalait ne pas avoir été consulté, avait suggéré la prudence en indiquant qu'il

fallait « d'abord soupeser toutes les possibles conséquences d'un tel projet ». Les Russes, présents militairement en Syrie aux côtés du président Assad, qu'ils ont sauvé de la déroute en 2015-16, mesurent sans doute bien les risques.

La question est celle-ci : si ces zones impliquent la création de zones d'interdiction aérienne (« no fly zones »), l'aviation militaire US pourrait se retrouver en contact direct avec celle de la Russie (et du régime syrien), avec tous les risques de clashes que cela comporte. Et aussi : si ces zones « marchent », ne pourraient-elles pas profiter aux rebelles, de toutes obédiences ? Il reste donc très difficile de déterminer si l'idée des zones de sécurité, réclamées depuis des années par les rebelles et les civils dans les régions attaquées par le régime, prendra corps dans un proche avenir.

BAUDOUIN LOOS

DÉCÈS TRÈS SUSPECT

Mort de l'agent russe qui avait tuyauté Trump

Début janvier, un rapport accablant sur Donald Trump paraissait dans la presse américaine. La note s'appuyait sur un « haut officier des ser-

vices de renseignements russes, toujours actif au sein du Kremlin ». Elle faisait notamment état de liens du nouveau président américain avec la Russie et évoquait également une sextape captée à Moscou. Après la publication de ce rapport, son au-

teur, un agent britannique du MI6 avait d'ailleurs mystérieusement disparu des écrans radars. Il est actuellement toujours introuvable. Mais il y a quelques jours, un autre élément a refait surface : selon « The Telegraph », l'homme suspecté

d'avoir renseigné l'agent, un ancien général du KGB, a été retrouvé mort à Moscou. Officiellement, Oleg Erovin est mort d'une crise cardiaque. Mais selon le quotidien, le corps a été retrouvé à l'arrière d'une voiture dans un parking.

décret de Trump La contre-attaque des pro-immigration

Apple, Microsoft, Google, Facebook, Airbnb ou encore Netflix. De plus en plus d'entreprises américaines s'élèvent contre le décret anti-immigration de Donald Trump interdisant l'entrée aux États-Unis à des ressortissants de sept pays musulmans : l'Irak, l'Iran, la Libye, la Somalie, le Soudan, la Syrie et le Yémen. Des mesures « contraires aux valeurs américaines », qui pourraient remettre en question le fonctionnement des entreprises, estiment les patrons de la Silicon Valley, très virulents à l'encontre du président fraîchement investi.

« Ce n'est pas une politique que nous soutenons et je ferai remarquer qu'elle a déjà été contestée devant un tribunal fédéral et certaines dispositions du décret ont déjà été bloquées, au moins temporairement », s'est emporté le CEO de la banque Goldman Sachs. Ironique, quand on sait que de nombreux responsables de grandes banques d'affaires de Wall Street ont rejoint l'administration Trump.

L'indignation passée, certaines entreprises ont décidé de contre-attaquer,

plusieurs prenant des engagements concrets allant à l'encontre du décret rebaptisé « Muslimban ». Coup de communication ou réel engagement poli-

tique, le site de location de logements entre particuliers Airbnb a été le premier à se mouiller. « Airbnb offre un logement gratuit aux réfugiés ou à toute personne non autorisée à rester aux États-Unis », a annoncé Brian Chesky, le cofondateur de la plate-forme sur Twitter.

Starbucks a talonné Airbnb avec une « promesse ferme » : un grand plan d'embauche de quelque 10.000 réfugiés à travers le monde dans les cinq prochaines années. La chaîne de salons de café promet de commencer par les États-Unis. « Nous ne serons pas les témoins et ne nous tairons pas tandis que l'incertitude autour des actions de la nouvelle administration Trump croît de jour en jour », a justifié Howard Schultz, le CEO de l'entreprise dans un courrier.

Il a rapidement été suivi par Google, dont 187 employés sont directement concernés par les nouvelles restrictions.

Le patron du moteur de recherche a de son côté mis en place un fonds de 4 mil-

lions de dollars pour soutenir quatre associations engagées dans la protection des droits des réfugiés. Les associations de réfugiés de France ont annoncé qu'elles financent la moitié des dons des employés.

Le Canada accueille

« ceux qui fuient la terreur »
L'achant de rester prudent, le Canada a d'ores et déjà annoncé, sans concertation préalable, que les visas pour sa politique d'immigration basés « sur la compassion ». Des permis de résidence temporaire seront accordés aux ressortissants des pays visés par le décret américain, qui seraient bloqués au Canada. Le ministre canadien de l'immigration à l'international ou l'extraterritoriale, a précisé que le Canada accueillait « ceux qui fuient la persécution, la terreur et la guerre ».

« Ce sont des symboles. Une manifestation en Belgique en faveur de l'immigration a été organisée par le ministre canadien de l'immigration, Justin Trudeau. »

MARINE BUSSON

Donald Trump, fossoyeur du rêve américain ?

Après la confirmation qu'un mur sera bel et bien érigé le long de la frontière avec le Mexique, le décret « anti-réfugiés » signé par Donald Trump provoque

un tollé de par le monde. Le nouveau président est-il en train d'écorner l'image de son pays, comme naguère George W. Bush, son prédécesseur républicain ?

« On va comprendre que George W. Bush était un vrai gentleman »

L'historien et journaliste Alexandre Adler vient de publier, chez Grasset, *La chute de l'empire américain*, un petit livre fort intéressant dans lequel il s'interroge sur la « transgression » que représente l'élection de Donald Trump dans l'histoire politique américaine. L'occasion d'étendre le sujet à l'image même des Etats-Unis.

Donald Trump est-il en train de devenir le nouveau George W. Bush, honni jusque et y compris dans les pays traditionnellement amis des Etats-Unis ?

Je poserais le problème autrement, en répondant qu'on va enfin comprendre que George W. Bush était un vrai gentleman et, malgré quelques mal-adresses, était très bien intentionné. Alors que celui-là ne l'est pas... Il crée un véritable effet d'hystérie et de xénophobie. On est clairement dans une période de troubles.

Tout cela nous choque parce que, fondamentalement, l'Amérique nous fait toujours rêver ?

Il y a, dans la société américaine, dans ses valeurs, des choses qui, je crois, nous touchent infiniment en Europe occidentale, et qui font, effectivement, que nous ne pouvons pas admettre que l'Amérique se détourne à ce point de cet idéal, tel que nous le concevons. Nous vivons une période lamentable mais en même temps, il faut laisser les choses se décanter. Pour l'instant en tout cas, Trump n'est pas minoritaire. Qu'est-ce qui pourrait faire basculer les choses ? A mon sens, c'est le Mexique. Le Mexique est, depuis longtemps, une composante essentielle du peuple américain. Ce pays est très différent du reste de l'Amérique latine. Il a produit une égalité raciale très profonde qui a donné, sinon une démocratie, en tout cas un humanisme mexicain qui le rend compatible avec les Etats-Unis. Sur ce dossier, Trump va se heurter à un mouvement des Droits civiques comparable à celui de Martin Luther King. Et je pense qu'il se cassera les dents sur cette affaire.

Cette politique de repli est-elle la volonté du seul Donald Trump ou n'est que l'exaucement de ce que la majorité silencieuse américaine voulait depuis longtemps ?

La réponse est double. D'un côté, nous avons une détérioration gravissime de la démocratie américaine depuis près vingt ans. C'est le résultat à long terme des décisions prises par Reagan et les gens qui l'inspiraient, c'est-à-dire la domination du capital financier, l'abandon de pans entiers de

l'industrie, considérés comme insuffisamment rentables, et le développement de cette espèce d'individualisme possessif qui a conduit à l'absence de

grands programmes sociaux, de grandes solidarités – qui autrefois caractérisaient l'Amérique, contrairement à ce qu'on imagine. A cela s'ajoute un désarroi croissant de l'idéologie, qui ne retrouve plus ses marques, avec une poussée d'extrême droite et la remontée d'un racisme que la présidence Obama a attisé. Mais d'un autre côté, il y a le coup de génie de Trump. Il y a une personnalité pas très enthousiasmante mais un peu exceptionnelle, qui a réussi à faire une opération idéologique qui n'était pas à la portée de n'importe qui. Il y a ce patron du bâtiment qui sait parler aux ouvriers, qui a une espèce de spontanéité « prolo » – il aime le catch américain, les concours de beauté, etc. Il a réussi tout seul, dans sa mégalomanie, une synthèse entre des idées de droite, qui sont une base continue depuis une quinzaine d'années aux Etats-Unis et qui ont un effet dévastateur sur les gens, et aussi des idées de gauche qui ont été abandonnées par la gauche politiquement correcte, qui a complètement capitulé face au libéralisme. C'est cette capacité de recycler des idées qui sont nées chez un Michael Moore, mais également, de manière plus élaborée, chez un homme comme Warren Buffett, qui est un grand spéculateur mais qui n'a cessé de

dire qu'il ne croyait qu'aux entreprises auxquelles il comprenait quelque chose, qu'il voulait investir dans le « brick and mortar », la brique et le mortier : tous ces thèmes nostalgiques de la société industrielle d'autrefois, qui ont une connotation de gauche, et que Trump a recyclés au milieu d'une rhétorique réactionnaire et franchement raciste. Enfin, s'ajoute aussi la défense de l'isolationnisme, qui, aux Etats-Unis, est une doctrine à la fois de droite et de gauche et qui comporte aussi du bon sens. L'Amérique ne doit pas prendre sur elle le fardeau de l'ensemble du monde ; non seulement elle n'a pas une solution pour tout le monde mais elle est impécunieuse, à la différence de l'Amérique du plan Marshall. Il y a donc chez cet homme un mélange de brutalité et de folie mégalomane, et une astuce, une compréhension sociologique qui sont tout à fait étonnantes. Tout cela donne cette espèce de rhétorique de la transgression dans laquelle il est particulièrement à son aise. ■

Propos recueillis par
WILLIAM BOURTON

Alexandre Adler

Alexandre Adler est né en 1950. Il est normalien et agrégé d'histoire. Il fut successivement éditorialiste à « Libération », au « Monde », à « L'Express », au « Point » et au « Figaro ». Il a également dirigé le « Courrier international ». Il tient aujourd'hui une chronique sur Europe 1. Parmi ses essais, citons : « J'ai vu finir le monde ancien » (2002), « L'odyssée américaine » (2004) ou « Le Califat du sang » (2014), tous publiés chez Grasset.

« Une partie de son agenda va plaire à la droite conservatrice »

ENTRETIEN

Un sentiment anti-américain va resurgir en Europe mais il ne sera que partiel selon Jérôme Jamin.

La politique que va mener le nouveau président américain pourrait-elle avoir pour conséquence de soulever un sentiment anti-américain ? Si oui, celui-ci s'exprimerait-il sur des bases différentes de l'anti-américanisme, plus ancien, exprimé en Europe ?

Oui, ce sentiment va resurgir mais de façon étrange et partielle. Car une partie de l'agenda de Donald Trump va plaire à la droite conservatrice (Tories britanniques, droite espagnole et italienne, etc.), tout en défiant les valeurs du centre et de la droite libérale (Charles Michel, Emmanuel Macron, etc.). Et inversement, son agenda va déstabiliser une partie de la gauche européenne, notamment au niveau de la protection de l'emploi contre les délocalisations aux Etats-Unis, une revendication forte en Europe !

Une Amérique contestée dans sa politique, une image éventuellement écornée, en quoi est-ce que cela pourrait être dérangeant pour les Etats-Unis ?

En rien ! Vu de Belgique ou de France, on aime imaginer que l'on pèse sur la scène internationale mais c'est faux : depuis les années 70 pour la Belgique, depuis la fin des années Mitterrand pour la France. Nos pays jouent un rôle diplomatique comme beaucoup d'autres pays mais ne pèsent pas dans l'agenda états-unien. Je veux dire que nous ne sommes plus une priorité depuis longtemps.

Les manifestations de mécontentement qui s'expriment à l'international qu'illustrent-elles selon vous ?

Ce sont des symboles. Une manifestation en Belgique, en France n'a jamais eu aucune influence sur le comportement d'un président américain. Rappelez-vous de George Bush et Tony Blair en 2003 lorsqu'ils ont

lancé la guerre en Irak. Ils ont fait face à des dizaines de manifestations rassemblant des centaines de milliers de personnes. Cela ne leur a pas fait changer d'un centimètre leur décision. Les manifestations participent toutefois à l'installation d'une pression qui, plus elle sera multiple, étendue, sur le long terme, plus elle aura un effet tôt ou tard. Mais il faut voir combien de temps ces manifestations vont durer...

Et les manifestations organisées aux Etats-Unis ?

C'est très différent. Si Donald Trump contrôle une série de leviers de pouvoir, il y en a un sur lequel il n'a aucune prise, le levier judiciaire : la Cour suprême, la hiérarchie judiciaire, les juges fédéraux. Ils sont les gardiens de la Loi, de la Constitution. S'ils jugent qu'il y a violation, ils ont les moyens d'agir. Ils auront une grande fierté, une grande noblesse à défendre la Constitution par rapport à Trump. Et ils pourraient s'en donner à cœur joie.

Les partis populistes en Europe semblent se réjouir de l'investiture de Donald Trump. Dans quelle mesure peuvent-ils tirer profit de son accession au pouvoir ?

Donald Trump et le Brexit auraient eu un impact énorme sur d'autres élections en Europe si d'autres scrutins suivaient de près. Depuis les choses ont beaucoup changé : prise de conscience de l'inconscience du saut dans l'inconnu ; « plaisir » désormais passé, et démodé, du vote protestataire, émergence de figures alternatives (Hamon, Sanders, etc.). En fait, il se sera écoulé trop de temps entre le Brexit et l'élection de Trump d'une part, et les prochaines élections en France ou ailleurs d'autre part, pour qu'il y ait un impact. L'envie de « secouer le cocotier » sera moins forte, moins irrésistible. Un peu comme si les futurs électeurs avaient vécu par procuration les « séismes » à étranger et, les ayant vécus, auront moins envie de les revivre chez eux, ou prendre les mêmes risques. ■

Propos recueillis par
MATHIEU COLINET

Jérôme Jamin

Jérôme Jamin est licencié en philosophie et docteur en sciences politiques. Chargé de cours à l'Université de Liège, il y enseigne les sciences politiques. Ses travaux de recherche ont notamment pour thème la dynamique démocratique en Europe et aux Etats-Unis.

« Trump sera jugé sur ses cent premières heures »

ENTRETIEN

PARIS

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Editorialiste au *Wall Street Journal* de 1993 à 2000 et auteur de plusieurs enquêtes sur la communication de la Maison-Blanche, Ron Suskind (57 ans) était de passage à Paris lundi. Prix Pulitzer, il est aussi l'auteur du best-seller *le Roman noir de la Maison-Blanche*. Nous lui avons demandé ce qu'il pensait des décisions du nouveau président.

En l'espace d'une semaine, Donald Trump a déjà fait beaucoup parler de lui. Ce n'est qu'un début ?

La seule qui est certaine et prévisible, c'est l'imprévisibilité de Donald Trump. Ce qui crée beaucoup de confusion un peu partout dans le monde. Quelqu'un a écrit dans le New York Times que la plupart des présidents sont jugés durant leurs cent premiers jours, Trump sera peut-être jugé pour ses cent premières heures.

Du jamais vu ? Il a commencé avec l'Obamacare puis le mur avec le Mexique et puis les sept pays ?

Trump fait exactement ce qu'il a dit qu'il allait faire. Beaucoup de gens ne croyaient pas qu'il allait le faire et il est en train de le faire. Beaucoup pensaient qu'il réfléchirait avant de prendre des décisions et qu'il vérifierait d'abord quelle est la position des Etats-Unis sur les matières auxquelles il allait toucher. On croyait qu'il allait écouter des experts pour voir si ces décisions étaient raisonnables ou pas. Il n'a rien fait de tout ça, il a juste pris les décisions qu'il avait dit qu'il prendrait. Ces prescrits présidentiels sont comme des tweets mais sous forme de documents officiels. Ils peuvent dire beaucoup ou pas grand-chose. Mais ces décisions doivent encore être exécutées et appuyées par le gouvernement. Je crois que certaines de ses décisions ne le seront pas. D'autres sont contraires à la loi. On sort d'une se-

maine de ravages.

Le retour de la honte d'être américain ?

Je crois que les Américains sont pour l'instant très confus de voir qui les représente aujourd'hui. Ils disent qu'ils n'ont pas voté pour ça. Ils ne sont pas du tout d'accord avec lui. Ce qu'il a dit, ce qu'il fait, ça ne va pas. Voilà ce que les gens pensent aujourd'hui. Alors ils descendent dans la rue. La démocratie est un sport participatif. Ils n'ont jamais été confrontés à une telle chose de leur vie. L'important, c'est que les gens se bougent. Ils ne se limitent pas au fait d'avoir honte par rapport au reste du monde. Ils disent que ce gouvernement ne rencontre pas leurs besoins, leurs demandes.

Cette politique n'est pas digne des Etats-Unis ?

Les citoyens américains sont lésés par tout ce qu'il se passe, et pas uniquement les démocrates, les républicains aussi. Ce n'est pas en accord avec les principes fondateurs de ce pays. La question maintenant, c'est de voir ce qu'il va se passer cette semaine et les suivantes, ce sera l'inconnue semaine après semaine pour les prochains mois. Si Trump reste au pouvoir jusqu'au terme de son mandat, on va au-devant de quatre longues années d'incertitude. Mais combien de temps va-t-il rester ?

Qu'en pensez-vous ?

La clé pour la suite et pour une éventuelle procédure d'impeachment, c'est l'attitude du Parti républicain. Le parti est divisé, mais il a besoin de son appui. S'il venait à les aliéner, le parti pourrait enclencher une telle procédure. Car il ne pourrait pas être poursuivi sans ça. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK

Ron Suskind

Ancien journaliste au *Wall Street Journal* et Prix Pulitzer en 1995, Ron Suskind a signé une série d'ouvrages sur les États-Unis et la politique américaine. Il a notamment rédigé « *La guerre selon Bush* » dans lequel il revient sur les origines de la guerre contre le terrorisme.

« Aux Etats-Unis, l'intégration se fait aussi par la religion »

Taoufik Djebali est maître de conférences en civilisation américaine. Selon lui, le décret de Donald Trump nuit gravement à l'image des Etats-Unis dans le monde, et affaiblit un peu plus un modèle d'intégration basé sur l'acceptation et l'intégration par la religion.

Quelles sont les conséquences d'un tel décret pour l'image des États-Unis dans le monde ?

C'est indéniable qu'un décret comme celui-ci nuit à l'image du pays, l'Amérique n'en ressortira pas renforcée. On voit aux États-Unis qu'il y a de plus en plus d'oppositions envers cette décision prise dans la précipitation, ayant pour conséquence un chaos monstre dans les aéroports américains et à travers le monde. Elle montre que la politique américaine commence à prendre une tournure extrêmement grave. Elle est dirigée d'un côté par l'arbitraire et, de l'autre, par l'imprévision. Il n'y a pas d'ambitiosisme à proprement parler car les décisions ont été étalées et défendues pendant la campagne.

Sur la situation des musulmans dix ans après le 11 septembre, vous évoquez une image dégradée avant même les attentats et amplifiée par l'ère du « choc des civilisations », prônée par George W. Bush. Et ce, alors que les populations musulmanes étaient en grande majorité bien intégrées aux États-Unis. Cette vision idéologico-politique atteint-elle ici son paroxysme ?

Historiquement, l'expression de « choc des civilisations » est un terme qui trouve son origine dans les années 80, avant même l'ouvrage de Samuel Huntington, Le Choc des civilisations. Bien avant George W. Bush, nous avons commencé à en parler et cela ne concernait pas uniquement les musulmans. George W. Bush a été le président qui aura donné une coloration intellectuelle, politique et sociale à

la question du « choc des civilisations ». Il était en quelque sorte sa personnalité aux Etats-Unis. Les musulmans étaient relativement bien intégrés, personne ne parlait d'eux comme d'un « problème », surtout dans un pays religieux comme celui-ci. Car il faut rappeler qu'aux Etats-Unis, la religion a toujours été le moyen d'intégrer les populations. Avec George W. Bush, nous sommes entrés dans la mise en application de cette « théorie du choc ».

Suite au décret anti-immigration et antimusulmans de Donald Trump, plusieurs manifestations ont lieu un peu partout aux Etats-Unis. Quels impacts pourraient-elles avoir sur ce décret et sur notre perception d'une Amérique « intégrante » dans le monde ?

Les manifestations commencent à peine à s'organiser un peu partout dans le monde et aux USA, et je crois qu'elles prendront de l'ampleur. C'est déjà un réel bon signe pour l'image des Etats-Unis, car elles montrent que les Américains ne sont pas tous d'accord avec cette décision. Surtout, beaucoup d'Américains sont attachés à des valeurs de base comme

l'accueil de l'autre, c'est-à-dire le contraire d'une interdiction d'entrée sur une base religieuse. A travers l'histoire des Etats-Unis, il y a eu des interdictions non sur une base religieuse, mais raciale ou de nationalité, comme le « Chinese Exclusion Act » de 1882. Ainsi, beaucoup d'Américains risquent de s'insurger contre cette mesure et je m'attends à ce que Trump recule sur un certain nombre de points. Il a d'ailleurs commencé à le faire lundi, car les personnes qui bénéficient déjà d'une carte de résident aux Etats-Unis pourront finalement y rentrer. ■

Propos recueillis par
SELIM DERKAOU (ST)

Taoufik Djebali

Taoufik Djebali est titulaire d'un doctorat en civilisation américaine et maître de conférences à l'Université de Caen Normandie, en France. Il travaille actuellement sur l'intégration des minorités ethniques et sociales, notamment aux USA. Il a publié de nombreux articles sur la société et l'économie américaine. Il est l'auteur de « Marginalité et politiques sociales, Réflexions autour de l'exemple américain » ainsi que « Minorités et pouvoir dans les sociétés anglophones ».